

*L'Adresse—M. Pelletier*

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant dire un mot à propos de l'Office canadien de renouveau industriel. Le 26 octobre 1981, le premier ministre du Canada annonçait la création de l'Office canadien pour un renouveau industriel. Le mandat de l'OCRI consistait à favoriser la restructuration, le regroupement et la modernisation des entreprises des secteurs du textile et du vêtement afin de renouveler la base économique des régions fortement dépendantes de ces industries et qui sont toujours les plus susceptibles d'être touchées par la libéralisation progressive du commerce international. Pour ce faire, un volet de cinq ans et un programme régional de renouveau industriel d'une durée minimum de deux ans furent mis sur pied afin d'atteindre ces objectifs précis. Aucune des sept régions canadiennes désignées n'a pu profiter du programme avant un an à cause du temps nécessaire à l'implantation d'une équipe de travail compétente, tant au chapitre de l'analyse des dossiers, qu'à celui de la prospection sectorielle et, bien sûr, de la réalisation d'études spécialisées, afin de déterminer les stratégies industrielles pour chacune des sept régions canadiennes choisies.

Dans le cas de la région de Sherbrooke-Magog, ce n'est que le 24 novembre 1982 que cette étude fut rendue publique et, en effet, une société d'experts conseils, la Gaucher Pringle, déposait alors son analyse économique de la région de Sherbrooke-Magog et proposait une stratégie de renouveau industriel axée sur le développement et la prospection d'industries de haute technologie dans les domaines de la micro-électronique, de la transformation des métaux, des plastiques et du paramédical. Cela signifie que les régions désignées n'ont pu bénéficier du programme que pour une période d'à peine un an et non deux ans, et qu'en toute vérité, ce n'est que depuis une dizaine de mois que nos régions peuvent profiter des avantages de ce programme spécial.

Le programme de l'OCRI représente des avantages certains en comparaison avec le nouveau programme de développement industriel et régional. Les avantages sont les suivants: la prospection faite par les fonctionnaires du MIC-MEER l'est pour l'ensemble des provinces canadiennes, alors que la prospection faite par les représentants de l'OCRI l'est pour les sept régions désignées seulement, c'est-à-dire Cornwall, Hawkesbury, Trois-Rivières, Shawinigan, Victoriaville et Plessisville, Valleyfield, Drummondville et Sherbrooke-Magog. La contribution fédérale est d'ailleurs plus généreuse avec le programme de l'OCRI au regard du PDIR, le premier pouvant offrir des subventions pour l'achat de terrains industriels, les coûts de préproduction et les services en commun, alors que le second limite sa contribution aux immobilisations en bâtiments et en machinerie seulement, si l'on considère un projet d'investissement. Le champ d'intervention est également plus intéressant avec l'OCRI par le fait que ses offres de subvention peuvent être faites à des entreprises de nature commerciale, ce qui ne serait pas la situation dans le cas du PDIR.

Le Conseil d'administration de l'OCRI qui a pleine et entière juridiction sur les offres pour la réalisation des projets prend ses décisions dans des délais très rapides, ce qui convient beaucoup mieux, bien sûr, aux industriels, que dans le cas du PDIR. C'est le cas entre autres à Sherbrooke de la compagnie Tie Communications et de la Travenol qui sont venues s'établir récemment.

Enfin, un paiement peut être affecté avec l'OCRI, alors que moins de 25 p. 100 des actifs sont requis, tandis qu'avec le

nouveau programme mis sur pied par le ministère, aucun paiement ne peut être accordé avant 30 jours après la mise en exploitation commerciale. Ce qui signifie pour certains projets des coûts d'intérêt supplémentaires très importants lorsque plusieurs mois s'écoulent entre l'acquisition de l'équipement, son installation et sa mise en production.

Ainsi, depuis que le programme régional de l'OCRI est applicable, c'est-à-dire depuis le 8 avril 1982, la région de Sherbrooke-Magog a vu une vingtaine de projets industriels acceptés, ces projets pouvant créer près de 700 emplois et générer ainsi plus de 55 millions de dollars d'investissements, ce qui est remarquable, compte tenu de la conjoncture économique actuelle. Et ces projets compensent partiellement pour les 1,300 emplois perdus à Sherbrooke et à Magog depuis deux ans dans le domaine du textile, du vêtement et de la chaussure.

C'est pour ces raisons, monsieur le Président, que les villes de Sherbrooke et de Magog demandent au gouvernement du Canada de reconduire pour au moins deux autres années leur désignation en zones spéciales de l'OCRI afin que les efforts de renouveau industriel soient maintenus dans les régions fortement dominées par l'industrie du textile, du vêtement et de la chaussure, et par conséquent, qui ont été plus durement touchées au cours des deux dernières années par les pertes permanentes d'emplois dans ce secteur.

D'ailleurs, dans cette Chambre, le 24 janvier dernier, monsieur le Président, je proposais une motion dans laquelle je disais, et je cite:

Avec l'appui de mes collègues des Cantons de l'Est, nous demandons avec insistance au gouvernement canadien de se pencher dans les meilleurs délais sur la requête déposée par la ville de Sherbrooke et la ville de Magog à l'effet de poursuivre pour au moins deux ans cet excellent programme qui a permis à notre région durant une période économique difficile de faire des progrès remarquables.

Monsieur le Président, je suis heureux de constater que le ministre responsable est actuellement dans cette Chambre; je sais qu'il m'écoute avec une oreille attentive, et d'ailleurs pour l'en convaincre encore davantage, l'éditorialiste en chef de *La Tribune*, récemment, publiait un article intitulé: OCRI, mieux que le Lotto 6/49. Il disait, et je cite:

Si le programme d'OCRI était reconduit pour quelques années, d'autres industries de forte taille comme Tie Communications pourraient s'installer dans la région et lui donner une vocation qui de par sa nature inciterait d'autres compagnies spécialisées en électronique à émigrer chez-nous.

Et je recevais récemment une lettre qui été envoyée au très honorable premier ministre (M. Trudeau) et dans laquelle le président de la Chambre de commerce de Sherbrooke disait ceci, et je cite:

Les efforts des différents intervenants économiques des régions de Sherbrooke et Magog depuis les dernières années commençaient à porter fruit avec la venue du programme OCRI. L'arrêt de ce programme, nous le craignons, pourrait réduire énormément l'impact et les résultats de ces efforts. Nous espérons que vous accorderez une attention particulière à notre demande et qu'une annonce prochaine de l'extension du programme OCRI sera faite et à cet effet, il nous fera plaisir, monsieur le premier ministre, de vous recevoir à Sherbrooke afin d'effectuer cette annonce.

● (1530)

Monsieur le Président, j'espère que le gouvernement considérera cette demande légitime de la part de la région pour continuer cet excellent programme qui, au dire de tous les intervenants économiques du milieu, représente sûrement le